

FAQ

LES ENFANTS SANS PAPIERS





Combien y a-t-il d'enfants sans papiers en Europe ? Où vivent-ils ? Que signifie être sans papiers ?

Il n'existe pas d'estimation fiable du nombre d'enfants sans papiers en Europe (de même, il n'existe actuellement aucune estimation fiable du nombre de <u>migrants sans papiers</u> dans l'UE). Certaines tentatives ont été faites au niveau national pour donner une estimation crédible du nombre d'enfants sans papiers au niveau national. Par exemple, on estime qu'entre 190 000 et 241 000 enfants sans papiers vivent au <u>Royaume-Uni</u>, la plupart d'entre eux étant basés à Londres. En 2019, <u>environ 9 %</u> des personnes dont la présence irrégulière a été constatée dans les États Membres de l'UE étaient des enfants.

La majorité des sans-papiers, y compris les enfants, vivent une vie relativement stable. Une <u>enquête menée auprès de 1 000 personnes sans papiers vivant en Irlande</u> a révélé que 75,5 % d'entre elles vivaient en Irlande depuis plus de cinq ans, par exemple. Sur les 185 enfants dont les parents ont été interrogés, <u>68 % sont nés en Irlande</u>.

Cependant, les enfants sans papiers peuvent vivre des vies très différentes les unes des autres. Certains vivent dans des campements et se déplacent de ville en ville. Et si la plupart des enfants sans papiers vivent avec leurs parents, ce n'est pas le cas de tous. Ces enfants sont des "enfants non accompagnés" qui vivent sans leurs parents ou leur tuteur légal et devraient se voir attribuer un tuteur pour défendre et protéger leurs droits.

Quelle que soit leur situation personnelle, l'absence d'un statut sûr de résident a des répercussions sur la plupart, voire la totalité, <u>des aspects de leur vie</u>. Les enfants sans papiers vivent souvent dans des logements inadéquats et dangereux, vivent très probablement dans la pauvreté, ne peuvent pas bénéficier des mêmes services de base que les autres enfants de l'UE et subissent un stress chronique et toxique, autant de facteurs qui nuisent à leur santé et à leur développement mental et physique.

Nous utilisons le terme "enfant" tel que défini par l'article 1 de la <u>Convention des Nations Unies</u> <u>relative aux droits de l'enfant</u>: "un enfant s'entend de tout être humain âgé de moins de dixhuit ans, sauf si la majorité est atteinte plus tôt en vertu de la législation qui lui est applicable."



Comment deviennent-ils sans-papiers?

Les enfants peuvent devenir sans-papiers pour différentes raisons et changent souvent de statut au cours de leur enfance et de leur jeunesse. Le statut de résidence d'un enfant dépend généralement du statut de ses parents, et les enfants peuvent devenir sans-papiers si leurs parents perdent leur permis de résidence ou de travail. Les enfants sans papiers peuvent également naître dans l'UE de parents sans papiers. Les enfants non accompagnés (ceux qui vivent sans leur tuteur légal) peuvent être sans papiers parce que leur demande d'asile ou autre procédure de séjour a échoué, ou parce qu'ils n'en ont pas déposé une. Des changements politiques majeurs, comme le Brexit, peuvent également entraîner des enfants à devenir sans-papiers.

Certains pays, comme <u>la France</u>, n'exigent pas de permis de séjour pour les enfants. Pour ceux-ci, le statut de sans-papiers devient une réalité lorsqu'ils atteignent 18 ans (voir aussi les questions 6 et 7).

Les enfants sans papiers peuvent-ils aller à l'école ? Peuvent-ils aller chez le médecin ?

Les droits de l'enfant sont définis dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant (CDE) et inscrits dans le traité de l'Union européenne et dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE, qui s'appliquent tous indépendamment du statut de résidence de l'enfant.

Cependant, <u>la réalité</u> diffère d'un pays à l'autre. Dans tous les États membres de l'UE, les enfants doivent obligatoirement être scolarisés pendant <u>au moins neuf ans</u>. Pourtant, dans de nombreux pays, la législation et la politique régissant <u>l'enseignement</u> obligatoire font référence à "tous les enfants". Selon les pays, cette inclusion implicite des enfants sans papiers entraîne des limites au sein du système éducatif : les enfants sans papiers peuvent ne pas pouvoir passer d'examens officiels, recevoir une certification pour les études effectuées ou entreprendre des cours de formation professionnelle.

Les lois concernant l'accès aux <u>soins de santé</u> pour les enfants sans papiers au niveau national varient énormément à travers l'Europe. Dans la plupart des pays de l'UE, les enfants sans papiers reçoivent des soins de santé dans les mêmes conditions que les adultes sans papiers, sans aucune protection supplémentaire. Aucun pays de l'UE <u>ne peut refuser</u> l'accès aux soins de santé d'urgence. Toutefois, la santé des enfants peut généralement souffrir de l'absence de soins continus, du manque d'accès aux soins spécialisés et aux soins de santé mentale, et des conditions liées à la vie en situation irrégulière, comme les mauvaises conditions de logement, le stress, etc.



De plus, les enfants et les familles sans papiers hésitent souvent à s'adresser aux prestataires de services, y compris les professionnels de la santé, de peur que les autorités d'immigration ne soient informées de leur présence s'ils demandent de l'aide. De telles pratiques ne sont pas autorisées par le <u>règlement général de l'UE sur la protection des données</u>. La prestation de services et les mesures d'exécution des lois sur l'immigration doivent donc être clairement séparées, en mettant en place un "<u>pare-feu</u>", afin de garantir que les enfants et les familles en situation irrégulière aient accès à leurs droits sans craindre la détention, l'expulsion ou la séparation.

Que les enfants sans papiers puissent ou non consulter un médecin, le fait d'avoir un statut de séjour irrégulier ou précaire soulève des questions d'identité et d'appartenance. Au niveau le plus élémentaire, il rend la planification de l'avenir très difficile. Les enfants et les jeunes sans papiers ont souvent <u>témoigné</u> des difficultés auxquelles ils sont confrontés et de l'espoir qu'ils nourrissent de contribuer pleinement au pays dans lequel ils vivent.



Certains pays, comme <u>l'Italie</u>, protègent tous les enfants contre l'expulsion (le retour forcé), tandis que <u>d'autres</u> n'expulsent que ceux qui sont accompagnés de leurs parents ou tuteurs (notamment la Belgique, la Tchéquie, la France, l'Allemagne et l'Irlande). Alors que la réglementation européenne autorise le retour forcé des enfants non accompagnés, <u>près de la moitié</u> des pays européens ne renvoient pas de force les enfants non accompagnés.

En 2019, 162 278 personnes ont été <u>expulsées</u> des États membres de l'UE vers des pays tiers, dont au moins 4 050 étaient des enfants (ces données concernent l'UE28, mais elles ne précisent pas si les enfants étaient non accompagnés ou accompagnés). Il est également possible que le nombre d'enfants expulsés soit supérieur à celui indiqué dans les données, car la plupart des États membres ne communiquent pas de données différenciées par âge.

Il existe également un nombre élevé d'enfants qui reçoivent l'ordre de quitter le territoire : au moins 21 045 enfants ont reçu <u>l'ordre de quitter le territoire</u> en 2019 (UE28).

Les enfants ne devraient être renvoyés dans un pays que si vivre dans ce pays est dans leur intérêt à long terme, mais aucun pays européen ne dispose d'une procédure à part entière pour déterminer <u>l'intérêt supérieur</u> de l'enfant. Diverses études ont montré les conséquences graves des retours forcés sur les enfants. Par exemple au Kosovo, un enfant renvoyé sur trois interrogés présentait des symptômes de stress post-traumatique, selon une <u>étude de l'Unicef</u>. En outre, <u>les recherches de Save the Children</u> ont montré que 75% des enfants déportés en Afghanistan ne se sentaient pas en sécurité lors de leur retour, plus de la moitié d'entre eux ayant signalé des cas de coercition ou de violence - et cela inclut les enfants qui sont rentrés volontairement.

Les <u>témoignages</u> de personnes qui ont été déportées démontrent l'impact traumatisant que l'ensemble du processus a sur les individus - dont beaucoup sont des enfants.





Combien d'enfants sont détenus en Europe ?

Les enfants ne devraient jamais être détenus à des fins de contrôle migratoire. Les <u>experts</u> des Nations Unies s'accordent à dire que la détention d'enfants sur la base de leur statut migratoire ou de celui de leurs parents constitue une violation des droits humains et n'est jamais dans l'intérêt supérieur de l'enfant. De plus, des <u>preuves</u> établies montrent que même des périodes de détention courtes ont un impact durable sur la <u>santé physique et mentale</u> des enfants et sur leur développement.

Toutefois, l'UE est encore loin de mettre en œuvre ces recommandations, et la législation existante et proposée, y compris le nouveau <u>pacte européen sur la migration</u>, maintient et même augmente la possibilité de détention des enfants, y compris potentiellement pour des périodes prolongées.

Bien qu'il n'existe pas de données officielles complètes sur la détention des migrants en Europe, en 2016, <u>6 555 enfants</u> étaient détenus dans 14 pays de l'UE. Certains enfants ont été détenus pendant 195 jours (6,5 mois). En 2020, l'<u>Agence des droits fondamentaux</u> de l'UE a constaté que les États membres de l'UE qui ont plus souvent tendance à détenir des enfants (France, Grèce, Malte, Pologne et Slovénie) ont connu une augmentation de la détention d'enfants entre 2018 et 2019.

Cependant, souvent les pays ne collectent pas de données adéquates, et même lorsqu'ils le font, les méthodologies diffèrent grandement, ce qui rend toute comparaison très difficile. Par exemple, dans certains <u>pays</u>, les enfants qui sont détenus avec leurs parents ne sont pas comptés séparément.



Oui et non, en fonction du pays dans lequel ils vivent et de leur capacité à surmonter les obstacles pratiques et financiers.

Tous les pays ont la liberté de mettre en place des procédures de séjour, par exemple en fonction du travail, de l'unité familiale, des droits de l'enfant, du <u>statut de victime</u>, des besoins humanitaires ou d'autres motifs. Ces procédures de résidence dans le pays existent en plus des procédures de protection internationale (telles que la procédure d'asile qui peut conduire au statut de réfugié ou au statut de protection subsidiaire). <u>Certains pays</u> ont mis au point des mécanismes structurels de régularisation ou ont lancé des programmes ponctuels destinés spécifiquement aux enfants ou aux jeunes qui ont atteint un certain âge. Par exemple, <u>la France</u> n'a pas de conditions de résidence pour les enfants et dispose d'un certain nombre de mécanismes de régularisation qui leur permettent de régulariser leur statut à 18 ans sur la



base de la vie privée et familiale. La Norvège¹ et les Pays-Bas disposaient tous deux de petits programmes de régularisation ponctuels pour les enfants en 2013.

Cependant, même lorsqu'une procédure de séjour existe, la régularisation du statut de résident est souvent un parcours semé d'obstacles. Les procédures sont complexes, en constante évolution, coûteuses et longues, et le résultat est difficile à prévoir car les décisions sont souvent discrétionnaires. Les procédures d'une durée de dix ans sont courantes au Royaume-Uni, et les procédures peuvent coûter jusqu'à 2389 £, par exemple. En raison de ces obstacles, de nombreux enfants et jeunes ne peuvent régulariser leur statut de résident, même lorsque des procédures existent.

Il n'existe pas (encore) de vue d'ensemble des mécanismes de régularisation des enfants et des jeunes de plus de 18 ans à l'échelle de l'UE, ni de données sur le nombre d'enfants et de jeunes qui ont pu régulariser leur statut.

Qu'arrive-t-il aux enfants (sans papiers) lorsqu'ils atteignent l'âge de 18 ans ?

Les enfants sans papiers qui atteignent l'âge de 18 ans sont confrontés à des difficultés que l'on appelle communément le "passage à la majorité". Par "passage à la majorité", nous entendons la situation dans laquelle les enfants perdent leurs <u>droits et protections</u> lorsqu'ils atteignent 18 ans. C'est le cas des enfants (non accompagnés) bénéficiant d'un statut régulier temporaire ou toléré jusqu'à leurs 18 ans, qui perdent souvent ce statut ainsi que l'accès aux services et à la protection contre le retour forcé liés à leur âge ou à leur statut.

Jusqu'à l'âge de 18 ans, les enfants ont des droits tels que consacrés par la <u>Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant</u>. Toutefois, cela signifie que lorsqu'un enfant atteint l'âge de 18 ans, il n'a plus accès à ces droits et aux services qui y sont associés. Les <u>obstacles pratiques à une transition sûre et un soutien</u> vers l'âge adulte incluent très probablement l'interruption de l'accès à l'éducation, le manque de soutien financier et, dans le cas des enfants non accompagnés, l'absence de soutien (juridique) supplémentaire par le biais d'un tuteur. En outre, les enfants non accompagnés peuvent perdre leur droit au <u>regroupement familial</u> s'ils sont inscrits dans la procédure d'asile et n'ont pas reçu de décision finale avant d'avoir atteint l'âge adulte.

Les enfants sans papiers qui vivent avec leurs parents font également l'expérience du "passage à la majorité" lorsqu'ils perdent les divers droits et protections dont ils bénéficiaient dans leur enfance. Il peut s'agir de l'accès à l'éducation, au logement, aux soins de santé, à l'unité familiale et à des procédures de résidence spécifiques aux enfants.

Il est donc crucial que les enfants soient préparés à la perte des droits liés à leur majorité et qu'ils soient soutenus pendant une période transitoire, qui dure jusqu'à l'âge adulte.

¹ Le programme de régularisation norvégien s'adresse aux enfants demandeurs d'asile qui résident en Norvège depuis plus de trois ans et qui sont encore en procédure de demande d'asile ou dont la demande a été rejetée, plus précisément.



Qu'est-ce qui échappe aux médias lorsqu'on parle des enfants sans papiers ?

Bien que la migration reçoive l'attention des médias, certaines questions concernant les enfants sans papiers, leurs familles et les jeunes semblent très peu couvertes.

Les nombreux enfants sans papiers qui vivent avec leurs parents restent pour la plupart invisibles. Leur invisibilité dans les médias reflète les politiques et les cadres de financement européens et nationaux qui se concentrent davantage sur les enfants non accompagnés que sur les enfants qui sont avec leurs parents ou d'autres personnes qui s'occupent d'eux.

L'impact des politiques de migration sur les enfants, en particulier le <u>retour forcé des enfants</u>, <u>la qualité des décisions de retour et de résidence</u> et l'impact de l'<u>initiative d'interopérabilité</u> (qui relie différentes bases de données de l'UE à des fins de contrôle migratoire, au détriment des préoccupations liées à la vie privée) sur les enfants restent tous largement absents des rapports des médias.





Rue du Congrès/Congresstraat 37-41, post box 5 1000 Brussels, Belgium info@picum.org www.picum.org